

TRAVAILLEUSE, CHOMEUSE, ETUDIANTE

Tu es décidé à te battre pour améliorer tes conditions de vie,
Tu veux t'organiser sans te laisser récupérer par des politiciens,
Tu es solidaire de ceux qui, comme toi :

- refusent de baisser les bras devant le patron,
- refusent de se résigner face à un système économique cruel et absurde,
- refusent de se laisser tromper par des professionnels de la politique, des syndicats et des associations,

Tu as l'espoir de construire une société plus juste, où les richesses soient réparties suivant les besoins, dans un monde sans guerre ni frontière.

S'UNIR POUR VAINCRE

La CNT – AIT rassemble les femmes et les hommes qui luttent à la base contre l'exploitation, la misère et les mensonges des politiciens.

La CNT – AIT fédère (unit) au plan national des personnes regroupées selon les principes anarcho-syndicalistes pour lutter dans les entreprises, les quartiers, les lieux d'apprentissage.

La CNT – AIT ne se présente à aucune élection (ni politique ni syndicale), ne demande pas de subventions. Elle est totalement indépendante des pouvoirs.

La CNT – AIT est une organisation de combat sur le terrain économique et social.

ASSEZ FORTS POUR ÊTRE INDÉPENDANTS

ASSEZ INDÉPENDANTS POUR ÊTRE UNIS

Tout individu, tout groupe qui a pour but de lutter contre le capitalisme et son complice l'État doit savoir que sa force réside d'abord en lui-même. Face à la puissance des patrons et des politiciens, l'indépendance n'est rien sans l'union et la solidarité. C'est pourquoi chacun a son mot à dire. La diversité, l'indépendance, la solidarité, la volonté, l'intercorporatisme, font partie des valeurs de base de l'anarcho-syndicalisme à partir desquels nous luttons pour un autre futur.

NOTRE PATRIE, C'EST LE MONDE !

La CNT est une organisation anarcho-syndicaliste. Elle fédère donc sur le plan national des syndicats locaux regroupés en Unions régionales. Mais l'exploitation dépasse le cadre des frontières. C'est pourquoi la CNT est elle-même adhérente à l'AIT (Association Internationale des Travailleurs) avec les organisations anarcho-syndicalistes qui mènent la même lutte dans des pays aussi différents que l'Espagne, la Colombie, le Chili, le Bangladesh, le Pakistan, les États Unis, l'Australie ou le Brésil...

C'est tous ensemble, salariés et chômeurs, retraités et étudiants, public et privé, précaires et titulaires, que nous devons lutter.

La CNT-AIT en 1968 : Tome 2

Mai 68 à Bordeaux :

L'affaire des orphelins

du mois de Mai

En juin, un mouvement qui tarde à s'arrêter à Bordeaux	2
Le 14 Juillet, des engins explosifs contre le commissariat	2
Une arrestation immédiate	3
Premiers interrogatoires	5
Déférés devant la Cour de sûreté de l'État.....	6
L'absence de solidarité du mouvement post-Mai avec les « 14 »	7
La CNT-AIT s'engage immédiatement dans la solidarité.....	8
Le processus judiciaire qui s'engage montre que l'État ne fera pas de cadeaux aux jeunes ouvriers insurgés de Bordeaux.....	9
Une semaine avant l'ouverture du procès, une agence bancaire plastiquée à Paris	12
Un procès pour l'exemple, symbole du retour à l'ordre	14
Un avertissement du Pouvoir aux filles et fils d'ouvriers : ne vous mêlez pas aux étudiants	17
Après le procès, la lutte pour la libération s'engage.....	19
Après leur libération, le bilan de la solidarité et une leçon pour l'avenir	27
EPILOGUE.....	30

Cette publication fait partie d'une série de brochures sur l'Histoire de la CNT française de 1945 à 1993.

Elles peuvent être téléchargées sur les liens indiqués, ou bien commandées au format papier en écrivant à CNT-AIT, 7 Rue St Rémésy, 31000 TOULOUSE

Participation aux frais (port inclus) : 8 € pour une brochure, 12 pour deux et 16 pour trois (chèques à l'ordre de CDES)

Par ailleurs, la CNT-AIT et l'anarchosyndicalisme ce n'est pas qu'une histoire passée, c'est aussi une action au présent pour construire le futur. Pour être tenu informé de notre actualité, il suffit de s'abonner au journal, *Anarchosyndicalisme* ! (10 € / An, 20 € et plus en soutien), chèques à l'ordre de CDES, à adresser à CNT-AIT, 7 rue St Rémésy, 31000 TOULOUSE, ou abonnez-vous à notre liste de diffusion par mail : <http://liste.cnt-ait.info>

HISTOIRE DE LA CNT FRANCAISE

Première partie - de 1945 à 1993



COLLECTION CNT

CNT-AIT

**LA CNT-AIT EN MAI 68 →
Tome 1 : la réapparition des
drapeaux rouges et noirs**

← Histoire de la CNT Française (1945 – 1993)

Lien de téléchargement :

<https://cnt-ait.info/2019/12/15/la-cnt-ait-une-histoire-a-ecrire/>

LA CNT-AIT EN MAI 68

Tome 1 : la réapparition des drapeaux rouges et noirs



Lien de téléchargement :

<https://cnt-ait.info/2025/05/07/cnt-ait-mai-1968>

EDITIONS **CNT-AIT**

En juin, un mouvement qui tarde à s'arrêter à Bordeaux

Dès le début de juin, le mouvement de Mai reflue partout en France. Le Parti Communiste fait tout ce qui est en pouvoir pour éteindre les braises de la révolte. Le 3 juin, le premier ministre Georges Pompidou constate : « *La tendance à la reprise du travail se manifeste un peu partout.* » Il ajoute : « *L'important c'est dans l'immédiat de sauver la République et les libertés.* »

Mais à Bordeaux, il y a un fort noyau de résistance au reflux. Malgré la reprise dans de nombreux secteurs, les métallos, les ouvriers de la chimie et du bâtiment refusent de stopper la grève. Quand une délégation CGT vient demander de reprendre le travail à l'usine à gaz de Bacalan, elle est mal accueillie. « *Je conserve encore le souvenir douloureux de ces instants très difficiles, des accusations portées contre nous.* » Se rappelle Jean-Manuel Duvalès, responsable cégétiste. Edmond Charron, 31 ans à l'époque, agent de la Régie du gaz de Bordeaux, le confirme : « *dans mon entreprise les travailleurs voulaient continuer.* » C'est seulement le 11 juin que les Dassault, après 22 jours d'occupation, reprennent le travail, à la suite d'un vote à bulletin secret le 10 juin, auquel participent grévistes et non-grévistes. Personne n'est dupe : « *la CGT a fait voter les non-grévistes pour être sûre du résultat.* » Un jeune cégétiste de 20 ans abonde dans le même sens : « *on n'est pas d'accord, mais on reprend le travail.* » Et il commente : « *À ce moment-là, ça venait d'en haut plus que d'en bas.* » Il ajoute : « *Ça ne me convient pas, ça ne me convient pas. Je n'étais pas prêt à reprendre le travail sur ces bases-là. Je crois qu'on pouvait aller plus loin, je pense qu'on pouvait enfoncer le coin dans la lutte, un peu plus loin.* » C'est par un cynisme aberrant que les syndicats oseront lancer le slogan : « *la grève est finie, la lutte continue !* » Le pouvoir profite de l'accalmie pour tirer des leçons de ses faiblesses. Juste après mai 68, le Préfet s'empresse de demander d'accélérer le déménagement des derniers cours qui ont lieu à la fac du centre, cours Pasteur, vers le nouveau et lointain campus de Talence-Pessac.

Le 14 Juillet, des engins explosifs contre le commissariat

Dans la nuit du 5 au 6 juillet, la voiture du doyen de médecine et de pharmacie, qui avait déjà été visée en Mai, est à nouveau l'objet de dégâts devant son domicile où elle est garée. Le pneu arrière gauche est tailladé et surtout le réservoir d'essence est vidé de son contenu. Ce qui inquiète les enquêteurs, car on sait que l'essence sert à la fabrication des cocktails Molotov.

Or, le 14 Juillet, vers 2 h 45 du matin, des engins explosifs sont lancés sur la façade du commissariat de police du 4^e arrondissement, 21, rue du Cerf-Volant, et du 6^e, 33, rue Monadey, ainsi qu'à la permanence du *Comité de défense de la République* (CDR, parti Gaulliste), 4, rue Wustemberg. Il n'y a pas de blessés et les dégâts sont insignifiants reconnaît le rapport de police, qui fait suivre ces dernières précisions de la mention : « *ne pas publier dans la presse* ».

Une arrestation immédiate

Peu après, dès 6 heures du matin le même jour, les auteurs sont retrouvés et inculpés. Ils auraient revendiqué leurs attentats dans un tract : « *en souvenir des victimes de la répression de mai* ». Ils sont quatorze en tout et appartiendraient à un « *Comité révolutionnaire du Front populaire* » dont personne n'avait jamais entendu parler et dont ce serait la première action.



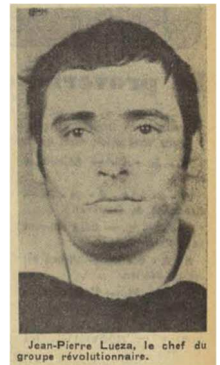
Les deux cocktails Molotov fabriqués dans des bouteilles de Côtes-du-Rhône étaient prêts...

En novices complets, ils ont opéré avec leurs propres voitures dont les numéros minéralogiques non camouflés de deux d'entre elles ont été relevés. Les perquisitions au domicile de Mohamed Gheraïa le trouvent en compagnie de Jean-Pierre Lueza, Jean Lagarde, Jacques Alonso et Geneviève Claude. Ils découvrent aussi deux " cocktails Molotov " prêts à être utilisés, fièrement exhibés en photo dans le journal local, *Sud-Ouest*², avec la légende : « *les deux cocktails Molotov, fabriqués dans des bouteilles de Côtes-du-rhône [sic, crime de lèse-majesté en Bordelais ...] étaient prêts à l'emploi.* »

La police met aussi la main sur du matériel « récupéré » (émetteurs radios, machines à écrire, duplicopieurs), subtilisé à l'AGEB (*Association Générale des Étudiants de Bordeaux*), alors dominée par les maoïstes. Il y a aussi des brouillons de tracts : « *Demain, la France populaire* » et « *Contre la dictature gaulliste* », fixant rendez-vous aux forces de l'ordre pour le mois d'octobre. La police mettra aussi la main sur des cartouches de dynamites, entreposées en sûreté à la campagne.

Dans la journée, les policiers interpellent les autres membres du groupe. Ils sont quatorze jeunes gens en tout, onze ouvriers et trois étudiants :

- Jean-Pierre Lueza, 28 ans, charcutier ;
- Joël Guinard, 29 ans, aide-mécanicien ;
- Jean Dubourdieu, 22 ans, maçon ;
- Jean-Michel Lagarde, 19 ans, sans profession ;
- Jean-Claude Ouchêne, 19 ans sans profession ;
- Jean-Claude Jarry, 26 ans, plâtrier ;
- Jacques Alonso, 23 ans, manœuvre ;



Jean-Pierre Lueza, le chef du groupe révolutionnaire.

2 Sud-Ouest, 24 juillet 1968

- Christian Roumieu, dit « Zorro », 23 ans, manœuvre ;
- Marcel Rivas, 24 ans, sans profession ;
- Henri Garrigue, 27 ans, charcutier ;
- Gabriel Grenier, lycéen, encore mineur ;
- Philippe Dupont, 20 ans, ancien élève d'une école normale d'instituteurs du Nord ;
- Geneviève Claude, 24 ans, inscrite à la faculté de droit de Bordeaux, et
- Mohamed Gheraïa, 25 ans, élève en sciences politiques.

Ils ont entre 18 et 29 ans. Contre toute attente, il ne s'agit donc pas d'un groupe d'intellectuels embrumés par les vapeurs de l'agitation estudiantine, mais de jeunes travailleurs qui occupent des emplois modestes de plâtrier, maçon, charcutier, ajusteur, docker ou manœuvre, même si parmi eux figure un étudiant de nationalité algérienne, une étudiante de la faculté de droit et un lycéen. Ils sont célibataires pour la plupart, mariés et quelquefois pères d'un ou plusieurs enfants.

Leur profil est dévoilé lors de leur procès : *« Onze sur quatorze sont des ouvriers qui furent attirés à Bordeaux par les réunions tenues dans les facultés en effervescence. Ils font, dans l'ensemble, l'objet de bons renseignements, mais leur niveau d'instruction ne va guère au-delà du certificat d'études. Après ce seuil, ils ont passé des certificats professionnels divers et ils occupaient des emplois modestes. Nombreux sont parmi eux ceux qui ont eu des parents désunis ou qui furent abandonnés par le père ou la mère, et que la misère morale a autant marqué que la médiocrité de leur vie matérielle. Parmi les trois "intellectuels" qui les ont suivis, il est aussi remarquable de constater que l'étudiante Geneviève Claude est une pupille de l'Assistance publique, que l'étudiant algérien Mohamed Gheraïa, qui leur offrit asile, restait marqué par sa nationalité et le souvenir des épreuves de son pays, et que le lycéen Philippe Dupont, qui a passé son baccalauréat de mathématiques élémentaires en prison et a demandé depuis son inscription à la faculté de Lille, avait quitté sa famille en mai dernier à la suite d'une réprimande. »*

Le groupe a été formé par Jean-Pierre Lueza, après qu'il ait rencontré Philippe Dupont, un ancien élève renvoyé de l'École Normale d'Instituteurs de Mérignac qui, après un détour par la Sorbonne et Censier, est revenu à Bordeaux chargé par les « occupants de l'Odéon » d'y constituer un mouvement révolutionnaire.

Bien entendu, l'affaire prend tout de suite une grande ampleur dans les médias. Ce genre de fait divers est toujours très prisé par les organes de presse surtout pendant le temps des vacances où l'actualité fait relâche. *Sud-Ouest* dans son numéro du 24 juillet 1968 fait trembler dans les chaumières : *« Mohamed, le politicien, était partisan d'un "communisme unifié" et d'une action violente. Lueza était contre. Le 12 juillet, au cours d'une "consultation" sur les attentats du 14*

Juillet, il fut le seul à voter contre. Mais il se rallia à la majorité... Ils étaient cependant tous d'accord pour venger les victimes de la répression de mai en s'attaquant à la police. Ils étaient tous également d'accord pour contrer l'action des trotskistes, léninistes et autres maoïstes de l'AGEB. » Il est vrai que certains de ces jeunes sont proches voire se revendiquent de l'anarcho-syndicalisme et de la CNT-AIT, tout autant opposés au Capitalisme qu'au Communisme autoritaire dans toutes ses variantes.

Premiers interrogatoires

*Un article du journal *Le Monde*³ donne des précisions *a posteriori* : « Il semblerait, d'après les données de l'enquête, que ces ouvriers aient été initialement attirés par les discussions qui, en mai et en juin, à Bordeaux comme ailleurs, se tenaient dans les facultés. Ils s'y mêlèrent, mais les débats dont ils furent les témoins, les analyses savantes des doctrines révolutionnaires maoïste, trotskiste ou marxiste-léniniste leur apparurent assez vite à la fois fastidieuses et byzantines. Ils mesurèrent ainsi qu'un fossé séparait bel et bien les étudiants des hommes plus simples qu'ils étaient et dont les raisons de mécontentement se trouvaient être moins intellectuelles.*

Ils firent savoir que, pour leur part, la révolution devait aller avec l'action, et pour bien le montrer ils décidèrent de créer un "groupe révolutionnaire ayant pour objet l'action violente". Leurs premières réunions purent encore se tenir dans les locaux de l'Association générale des étudiants de Bordeaux, mais, après le décret du 12 juin prononçant la dissolution de certains mouvements, les étudiants ne voulurent plus parmi eux ces trop compromettants agitateurs. Ceux-ci en furent réduits à se retrouver dans des cafés ou chez Mohamed Gheraïa qui, du côté des étudiants, leur gardait de la sympathie. On trouva aussi en leur compagnie une jeune fille, Geneviève Claude, et un lycéen de vingt ans, Philippe Dupont, parti de chez lui, dans le Nord, après une réprimande de ses parents, et très exalté depuis qu'il avait vécu un moment à Paris les heures fiévreuses de l'annexe Censier.

Le "commando Rose Rouge"

Ceux-là, en effet, estimaient nécessaire de rester en relation avec les ouvriers. Humbles mais ardents, ils commencèrent par baptiser leur formation "commando Rose Rouge". Après quoi ils décidèrent d'entreprendre leur action. Pour débiter, ils s'en furent dérober dans les locaux de l'Association générale des étudiants, d'où ils avaient été éconduits, un matériel de radiophonie. Puis ils méditèrent de plus éclatants projets. Une opération contre la faculté de droit de Bordeaux eut lieu dans la nuit du 22 au 23 juin. On lança contre la fenêtre de la bibliothèque trois bouteilles remplies d'essence. Il y eut un début d'incendie, mais qui, heureusement, fut vite

3 *Le Monde*, 17 décembre 1968

maîtrisé par les occupants des locaux. Ce fut encore, le 27 juin, une autre expédition, toujours à la faculté de droit, où l'on s'empara de machines à écrire et d'un duplicateur, car le groupe songeait alors à créer son propre journal, qu'il voulait intituler Octobre. Cette ambition devait par la suite être abandonnée.

À la fin de juin, le "commando Rose Rouge" changea de nom. Il devint le "Groupe révolutionnaire de front populaire". On décida de se procurer des explosifs. C'est ainsi que huit paquets de vingt-cinq cartouches de dynamite furent volés, dans la nuit du 7 juillet, dans une carrière de la campagne bordelaise, et, comme personne n'avait voulu prendre en charge ce petit arsenal, il fut transporté et enterré dans un bois de La Brède.

Enfin, ce furent les opérations de la nuit du 13 au 14 juillet, qui n'allèrent d'ailleurs pas sans de longues discussions préalables, exigeant même un vote, en raison des divergences, et une majorité en faveur de ces entreprises. Six commissariats de Bordeaux et une permanence de l'UDR furent retenus pour objectifs. On confectionna ce qu'il fallait de cocktails Molotov et aussi des affichettes portant la mention "En souvenir des victimes de la répression de mai", qui devaient être apposées sur les murs des locaux destinés à être frappés. On forma ensuite les équipes, par tirage au sort selon les uns, par affinité selon les autres, et chacune d'elles s'en fut où elle devait aller. Les opérations eurent lieu. Chacun fit ce qu'il avait à faire, mais les résultats furent, à vrai dire, médiocres : bris de vitres, murs noircis et dégâts minimes partout. »

Déférés devant la Cour de sûreté de l'État

Dès le 23 juillet, les 14 accusés sont transférés en région parisienne pour y être déférés devant la Cour de sûreté de l'État, avec comme chefs d'accusation « association de malfaiteurs », « tentatives de destruction d'édifices habités », « vols, recels, infractions à la législation sur les explosifs » et « complicité ».

La Cour de sûreté de l'État n'est pas une juridiction ordinaire : c'est une juridiction d'exception qui a pour but de juger les personnes accusées de porter atteinte à la sûreté de l'État ; elle concerne donc les infractions politiques. Elle fut créée en 1963 pour juger les responsables des attentats de l'*Organisation de l'armée secrète* (OAS), organisation terroriste nationaliste qui luttait contre l'indépendance de l'Algérie. L'avocat général, tout en finesse, fera d'ailleurs un parallèle particulièrement odieux avec l'OAS, quand il interrogera Mohamed Gheraïa pendant le procès : « *Je vais vous poser une question identique à celle que j'ai posée il y a quelques années, aux légionnaires qui s'étaient enrôlés dans l'OAS. Je leur disais : de quel droit vous mêlez-vous de la politique de la France ? Je vous le demande à vous également, puisque vous avez opté pour la nationalité algérienne.* ». Le fait que l'État mobilise cette juridiction d'exception montre sa volonté de frapper fort et de faire de cette affaire un exemple.

Les 14 sont alors transférés dans la nuit au fort de l'Est à Saint-Denis. Le journal *Sud-Ouest*, précise que « *l'inculpation la plus grave – tentative de destruction d'édifices habités – peut, selon l'article 435 du code pénal, entraîner la peine capitale.* »

L'absence de solidarité du mouvement post-Mai avec les « 14 »

L'incarcération des 14 de Bordeaux n'entraîne aucune solidarité des anciens acteurs Bordelais du mouvement de Mai, et ce d'autant plus qu'elle a lieu au milieu de l'été... Le milieu militant étudiant est parti en vacances ou bien se désintéresse de ces ouvriers qui ont osé mettre en application toutes leurs théories sans avoir attendu que l'avant-garde ne leur en donne l'ordre. Comme le remarque *Le Monde* dans un article consacré au groupe des 14⁴ : « *En dehors de trois [étudiants] fidèles restés à leur côté pour des raisons diverses, ces onze "ouvriers" furent proprement rejetés par le monde étudiant de Bordeaux dès le milieu du mois de juin.* » Au tribunal, Lueza exprime son amertume vis-à-vis du milieu étudiant : « *les étudiants que nous désirions aider, épauler par notre action, manifestaient à notre égard un certain mépris, et cela nous remplissait d'amertume. Je me suis aperçu que ces jeunes gens de l'Université ne se livraient qu'à des bavardages, à du verbalisme, et j'ai même administré une paire de gifles à l'un d'eux qui avait la prétention de mettre la France à feu et à sang.* »⁵



Dans un article paru dans le *Nouvel Observateur* en décembre 1968, évoquant l'affaire de Bordeaux, les journalistes Claude Angeli et René Backmann relèvent : « *Parmi les jeunes, ouvriers ou non, qui sont entrés en mai dans l'action politique et le militantisme, bon nombre ressentent un certain dégoût, une grande amertume. On reproche aux organisations révolutionnaires de ne pas être conséquentes, de*

4 *Le Monde*, 18 décembre 1968

5 Le procès des « plastiqueurs » de Bordeaux : « les étudiants manifestaient un certain mépris à notre égard », *Sud-Ouest*, 17 décembre 1968

trop parler, de trop se quereller, de trop s'intéresser aux seuls étudiants. Cela - provoque chez certains des réactions extrêmes : pour eux, toutes les formes de refus deviennent donc bonnes, il faut agir pour agir et traduire sa révolte en, faisant sauter la façade d'une banque.⁶»

L'Internationale Situationniste (IS), dans le premier (et dernier) numéro de sa revue paru après Mai 68 plus d'un an après les événements⁷, relève que « *lors de la retombée du mouvement, des attentats par explosifs ont eu lieu. Des ouvriers de Bordeaux ont été condamnés pour ces faits sans que les "étudiants" révolutionnaires leur manifestent d'une façon visible la moindre solidarité.* » Toutefois même l'*Internationale Situationniste* marque sa distance avec les 14 de Bordeaux, ainsi qu'avec Andrée Destouet, qui avait plastiqué quelques façades de banques parisiennes à l'été 68 : « *à examiner la chose du point de vue de la stratégie des luttes sociales, on doit dire d'abord qu'il ne faut jamais jouer avec le terrorisme. De plus, même un terrorisme sérieux n'a jamais eu historiquement d'efficacité que là où toute autre forme d'activité révolutionnaire était rendue impossible par une répression complète. Et donc quand une notable fraction de la population était amenée à prendre parti pour les terroristes.* »

La CNT-AIT s'engage immédiatement dans la solidarité

Dès l'affaire connue, la CNT-AIT, exprime sa solidarité avec les 14 de Bordeaux, et au-delà avec toutes celles et ceux qui sont victimes de la répression étatique après les événements de Mai. Le numéro daté du 1^{er} août 1968 de son journal *Le Combat Syndicaliste CNT-AIT*, titre en une « Association de malfaiteur », en référence aux 14 de Bordeaux. Cet article ne fait pas mention de la proximité des jeunes de Bordeaux avec l'anarchosyndicalisme. Il est vrai que l'article comme le reste du journal est rédigé par des membres du syndicat de Paris. Peut-être que cette information ne leur était pas encore parvenue (il n'y avait pas d'Internet ni de téléphones portables à l'époque, et même le téléphone fixe était encore un luxe). Par ailleurs le journal de la CNT-AIT était imprimé en linotypie, qui demandait un délai de réalisation entre une et deux semaines avant sa parution. On peut donc penser qu'au moment d'écrire l'article, les rédacteurs n'avaient comme seule source que la presse classique. Il s'agit donc vraisemblablement d'une solidarité de principe, sans considération idéologique et encore moins « de boutique » militante. Cette expression « réflexe » de solidarité est d'autant plus importante que les charges qui pèsent contre les inculpés sont très lourdes : l'article rappelle que les faits qui leur sont reprochés « *peuvent faire encourir aux auteurs la peine de mort.* » Pour les militants de la CNT-AIT, cette solidarité par principe, qui

6 Le dispositif de Raymond Marcellin - Pour les étudiants, la répression des attentats « justifiera » l'aggravation de la répression politique, *Le Nouvel Observateur* 16 déc. 1968

7 De la répression, *L'internationale situationniste*, numéro 12, septembre 1969, p. 98

tranche avec l'attitude plus que distante des autres groupes militants, s'étend d'ailleurs à l'ensemble du spectre révolutionnaire : *« Pour dénoncer la répression, pour appeler au combat, nous descendrons à nouveau dans la rue. (...) Car nous ne laisserons pas frapper sans réagir violemment nos camarades révolutionnaires qu'ils soient anarchistes, trotskistes, maoïstes, guévaristes ou autres. Face à la répression gouvernementale, face à une politique réactionnaire et néo-fasciste, nous formerons à nouveau le front uni des révolutionnaires derrière les drapeaux noirs et rouges. »*

Dans cet article, les militants de la CNT-AIT retournent l'accusation portée contre le 14 de Bordeaux contre l'État et les capitalistes : *« À Bordeaux quatorze personnes ont également été écrouées sous les inculpations suivantes : « association de malfaiteurs », « tentatives de destruction d'édifices par l'effet de substance explosive », etc. La seconde inculpation peut faire encourir aux auteurs la peine de mort. (...) « Association de malfaiteurs »... Politiciens professionnels, capitalistes avides de profits, exploiters de tout poil ne constituent-ils pas eux-mêmes une association de malfaiteurs permanente, dissimulée et justifiée par la légalité bourgeoise qui vit sur le dos de travailleurs, qui, chaque jour, volent le produit de leur travail et accumulent les bénéfices. Les travailleurs et les étudiants révolutionnaires se préparent à mettre en accusation, aux yeux de la population entière, cette association de malfaiteurs. »*

Le ton est volontairement combatif : *« Le gouvernement, l'État, seront tenus pour responsables de toutes les violences car la violence ne peut engendrer que la violence et les révolutionnaires ne reculent pas devant l'organisation de leur autodéfense. »*

Jamais dans ce premier article, ni dans les suivants, il ne sera exprimé de réserves *« tactico-stratégiques »*, quant au mode ni au moment d'action choisi par les 14 de Bordeaux. Il est vrai que dans leur journal, les jeunes de la CNT-AIT (jeunesse syndicaliste révolutionnaire) en appellent à l'action directe...

Le processus judiciaire qui s'engage montre que l'État ne fera pas de cadeaux aux jeunes ouvriers insurgés de Bordeaux

Un second article est publié en Octobre 68, dans le *Combat Syndicaliste*, alors que le processus judiciaire s'est engagé. Tout en indiquant que Mai 68 n'appartient à aucune organisation, et en ne revendiquant aucune responsabilité dans le déclenchement des événements de Mai, la CNT-AIT souligne que de toutes les personnes arrêtés comme suite aux événements *« seuls vont être jugés [ceux qui] se réclament de notre organisation »*. Elle appelle à *« la libération de nos camarades »*, invitant tous les acteurs du mouvement de Mai à participer à la

solidarité, insistant sur le fait qu'on ne saurait dissocier l'action des 14 de Bordeaux du reste du mouvement, qu'ils font partie d'un tout indivisible. Par ailleurs, un appel pudique mais poignant à la solidarité financière est lancé, rappelant la condition sociale modeste de certains des inculpés.

Libérez nos camarades (17 Octobre 1968)

La Confédération Nationale du Travail a toujours partagé l'avis de ceux qui n'ont vu dans le vaste mouvement populaire du mois de Mai que la manifestation d'un profond mécontentement général. Pour cette raison, elle considère que cet événement, avec tous ses actes et les idées qui s'y sont développées, reste un ensemble indivisible et indissociable ne pouvant être attribué séparément à aucune organisation idéologique ni à aucun parti politique.

Bien qu'il nous ait été agréable de constater que l'idée de l'autogestion n'est pas restée « une formule creuse » [comme l'avait dit la CGT] pour tous les travailleurs nous ne chercherons pas à nous attribuer le mérite de l'avoir fait germer tous seuls. Disons que cette idée correspondait à un certain climat social.

De toutes les arrestations opérées par la police à la suite du mouvement de Mai, seuls vont être jugés par la Cour de la Sûreté de l'État, des jeunes **se réclamant de notre organisation**.

Pense-t-on étouffer une idée aussi généreuse en déférant des jeunes devant les juges ?... Étrange conception d'un État qui prêche la participation...

En tous cas, les 14 jeunes bordelais n'auront à se défendre d'aucun crime puisqu'ils n'ont fait, en tout et pour tout, que s'incorporer dans l'action, comme l'ont fait des milliers d'autres jeunes, avec la fougue qui caractérise la jeunesse de tous les temps.

Libérez donc nos camarades !

La situation économique des familles de certains détenus est actuellement très critique et nous sollicitons pour eux votre aide généreuse.

Envoyer vos dons avec mention « Solidarité Bordeaux ».

Le BUREAU CONFÉDÉRAL

En parallèle, des demandes de mise en liberté sont déposées par les avocats des inculpés, dont Maître Henri LECLERC de la Ligue des Droits de l'Homme. Ces demandes sont systématiquement rejetées (contrairement au cas des autres

personnes arrêtées à la suite du mouvement de mai, essentiellement des étudiants). Le procès s'annonce difficile pour les 14 jeunes insurgés.

Dans un nouvel article paru un mois plus tard, en Novembre, la CNT-AIT continuer à afficher sa solidarité avec les jeunes tout en essayer d'éviter un double écueil : primo refuser de les « charger » en leur faisant endosser trop ostensiblement une étiquette organisationnelle, et secundo éviter d'apparaître comme une organisation conspirative. En effet, la CNT-AIT française est intimement liée à la CNT-AIT espagnole en exil, qui n'a pas d'existence légale et dont les membres sont des réfugiés politiques. À ce titre il leur est interdit d'avoir des activités politiques, et encore plus révolutionnaires ! Ils sont donc en permanence sous l'épée de Damoclès d'une extradition vers l'Espagne, où règne depuis 1939 la dictature fasciste de Franco. L'extradition signifierait leur emprisonnement ou pire leur mort.

Libérez nos camarades (14 Novembre 1968)

Deux demandes de mise en liberté provisoire demandées par les avocats de nos jeunes camarades bordelais, inculpés pour faits relatifs aux événements de mai, viennent d'être refusées par les magistrats chargés de cette affaire.

La Confédération Nationale du Travail avait espéré, compte tenu des libérations précédentes octroyées à d'autres personnes détenues pour des faits analogues, que nos jeunes bénéficieraient de la même règle d'équité. Nous pensons qu'il ne doit exister qu'une seule forme de justice dans un pays républicain et nous nous élevons avec indignation contre cette mesure discriminatoire qui ne frappe que des adhérents de notre organisation.

Nous avons déjà dit en d'autres occasions que le vaste mouvement populaire du mois de Mai, avec tous les actes qui s'y sont déroulés et les idées généreuses qui y ont germé, reste un ensemble indivisible, indissociable ne pouvant être attribué séparément à, aucun parti politique ni aucune organisation idéologique.

Et puis, n'a-t-on pas reconnu dans les hautes sphères du gouvernement que des transformations sociales étaient indispensables ?... Les jeunes l'ont pensé aussi ; mais la fougue de la jeunesse ne permet pas qu'on en reste à des pensées. Ce sont les actes qui ont toujours singularisé les générations montantes. Maintenir nos jeunes en prison c'est renier toutes les déclarations faites dans les hautes sphères pour calmer les esprits et relancer l'économie du pays. Nous ne cesserons donc de protester et de manifester notre indignation tant que nos quatorze camarades ne seront pas en liberté.

LE BUREAU CONFÉDÉRAL

Une semaine avant l'ouverture du procès, une agence bancaire plastiquée à Paris

Alors que le procès des révoltés de Bordeaux auprès de la Cours de Sûreté de l'État, est annoncé pour la mi-décembre, un évènement se produit qui pèsera sur l'ambiance du procès. Décryptage du *Nouvel Observateur*⁸ :

« Vers 1 heure du matin, dans la nuit du 6 au 7 décembre, une charge de plastique explose dans la boîte aux lettres de la succursale de la Banque Nationale de Paris, au numéro 10 de la rue de Rome. Lorsque les policiers arrivent sur les lieux quelques instants plus tard, ils découvrent une jeune fille grièvement blessée à une jambe et au bras. Andrée Destouet, 21 ans, inscrite à la fac de lettres de Toulouse, prépare une licence de philosophie. D'abord transportée à l'hôpital Necker, elle est ensuite transférée à la salle Cusco de l'Hôtel-Dieu : pour les policiers, elle devient rapidement beaucoup plus qu'un témoin. (...) Prise en main par la Cour de sûreté de l'État, l'affaire atteint en deux jours des proportions importantes. Chez les étudiants on s'inquiète. En particulier à Nanterre. Car c'est vers Nanterre que se tournent très rapidement les policiers. Pour eux, l'auteur de l'attentat de la rue de Rome avait un complice. Et ce complice pourrait être un étudiant à Nanterre. Du coup les policiers interpellent et gardent à vue une étudiante de Nanterre, Régine M. À Nanterre le climat s'assombrit. Au « problème de la drogue » vient maintenant s'ajouter celui des attentats ; une réunion est convoquée. Résultats le plus conséquent : les étudiants admettent la nécessité d'une sévère autodiscipline : « cette agitation policière à propos d'attentat, dit l'un d'eux, couvrira une accentuation de la répression politique. » L'inquiétude de certains étudiants de Nanterre est d'autant plus grande que la présence de provocateurs, conscients ou non, devient plus évidente. À Paris les réactions n'ont pas non plus tardé. Les comités d'action publient un tract intitulé : « Le mouvement, la drogue, les flics, le plastic. »

À propos de ce tract, *Le Monde* précise de son côté⁹ : « Dans ce tract, ces comités d'action évoquent les "faiblesses d'un nombre limité de militants" qui se drogueraient. Ils accusent la police "d'avoir tenté, dès le mois de mai, d'introduire la drogue dans le mouvement". Selon eux, il s'agit actuellement d'une vaste opération tendant à confondre, dans l'esprit des travailleurs, militantisme révolutionnaire, drogue et attentats individuels. »

Le *Nouvel Observateur* poursuit : « Drogue et révolution, affirment les Comités d'Action, sont incompatibles. Il appartient aux militants, individuellement et

8 Le dispositif de Raymond Marcellin - Pour les étudiants, la répression des attentats « justifiera » l'aggravation de la répression politique, *Le Nouvel Observateur* 16 déc. 1968

9 Blessée rue de Rome, Mlle Andrée Destouet a bien participé à l'attentat contre la banque, *Le Monde*, 11 décembre 1968

collectivement, d'en tirer les conclusions qui s'imposent et de mettre en œuvre les moyens d'autodéfense du mouvement de masse.

À propos des attentats le tract n'est pas moins clair : « Le terrorisme individuel n'est pas reconnu par le mouvement dans sa grande majorité comme une tactique adaptée à la situation actuelle. Face à la répression de la bourgeoisie qui n'hésite pas à la provocation ce domaine, les militants sont tous solidaires. Là comme ailleurs, ils ne s'en remettent pas la justice de classe pour trancher leurs différends. Aujourd'hui, aucun principe ne peut justifier la mise en péril du camp de la révolution. Le mouvement doit régler ses problèmes internes. Il doit démontrer que la police et la justice de classe ne s'occupe de défendre la morale publique que lorsqu'il s'agit de préserver le pouvoir d'oppression du capital. »

Au gouvernement, l'affaire des attentats a été très mal prise. Dans la matinée du lundi 9 décembre, le Premier ministre Maurice Couve de Murville a convoqué Raymond Marcellin le ministre de l'Intérieur. Ce n'était pas nécessaire. Le ministre de l'Intérieur sait depuis longtemps l'importance que le chef de l'État attache au maintien de l'ordre sous toutes ses formes ; au surplus, il avait été reçu l'avant-veille par le Général de Gaulle. (...) Devant l'Assemblée nationale Marcellin a confirmé qu'il ne serait pas un ministre tiède : il ne l'est pas. (...) Un seul point noir au tableau depuis les attentats : l'infiltration et la surveillance des milieux révolutionnaires sont jugés insuffisantes. Dans l'entourage de Marcelin, on estime avoir trop pensé au trotskistes et pas assez aux anarchistes, de même que l'on pensait avoir trop pensé au pro-chinois [maoïstes] au printemps. »

Alors que les mouvements étudiants se désolidarisent d'Andrée Destouet, et annoncent même à mots couverts dans les journaux « bourgeois » instruire son



procès « en interne » en l'associant à la drogue, la police et la quasi-folie, la CNT-AIT quant à elle proclame sa solidarité inconditionnelle. Et ce malgré les conséquences que cette revendication pourrait avoir sur le procès qui doit s'ouvrir devant la cours de Sûreté de l'État dans les jours qui suivent cette explosion. Le journal des jeunesses de la CNT-AIT, *Action Directe*, dans son 1^{er} numéro, en janvier 1969, porte en couverture une photographie d'Andrée Destouet avec cette mention : « salut camarade ! ». De même, Heylliette Besse dans le *Monde Libertaire*, le journal de la Fédération Anarchiste, clame aussi sa solidarité avec Andrée¹⁰.

10 À une amie inconnue : Andrée Destouet, *Le Monde Libertaire*, numéro 148, février 1969

Un procès pour l'exemple, symbole du retour à l'ordre

C'est dans ce contexte pesant que s'ouvre devant la cour de sûreté de l'État le procès des « *plastiqueurs de Bordeaux* » - comme les médias les présentent - le lundi 16 décembre 1968, soit 5 mois seulement après leur arrestation. Qui a dit que la justice était lente ?

Le Comité pour la liberté et contre la répression¹¹ proteste dans une tribune au Monde contre « *l'utilisation politique des poursuites à sens unique* ». Il dénonce « *la précipitation du procès devant la Cour de sûreté de l'État contre quatorze jeunes ouvriers et étudiants arrêtés dans la nuit du 13 au 14 juillet à Bordeaux, et qui devait être fixé à la fin de janvier 1969, lequel a été subitement avancé de plusieurs semaines.* » Le comité souligne qu'ils sont « *poursuivis pour des faits mineurs, infiniment moins graves que les attentats commis en Gironde à la même époque contre plusieurs mairies de gauche.* » Il « *rappelle à ce propos que les faits de répression les plus graves commis par les forces de police et CRS durant les mois de mai et juin derniers, tels que les matraquages dans les commissariats ou au centre de détention de Beaujon, les destructions de médicaments, les soustractions de blessés aux ambulances et secouristes, la noyade de Flins et la fusillade mortelle de Sochaux, n'ont donné lieu à ce jour à aucune inculpation.* » Le comité rappelle encore « *les attaques à main armée dont de nombreux colleurs d'affiches furent victimes de la part de commandos CDR, ainsi que l'assassinat d'un jeune militant de 16 ans à Arras, par un commando CDR dont les auteurs, arrêtés peu après, n'ont toujours fait l'objet d'aucun jugement.* »

L'avocat général (le procureur) n'y va pas de main morte. C'est véritablement le procès de Mai 68 qui est instruit. Même si les « dégâts » sont dérisoires, il estime que c'est l'État même qui est en jeu. Il trouve dans les aveux des membres du commando de quoi soutenir que leur entreprise était subversive. Car tel inculpé a déclaré qu'il s'agissait de « *renverser le pouvoir actuel pour mettre le peuple à sa place* » ; tel autre que : « *seule l'action directe est susceptible de transformer la société* » ; tel autre encore qu'il s'agissait : « *d'organiser le désordre, mais sans prendre modèle sur les étudiants, qui étaient des rigolos.* » Les accusés ont motivé leurs actes, car il faut « *faire comprendre à la société capitaliste et à la bourgeoisie la misère où se trouvent des milliers de jeunes travailleurs.* » Le procureur exige des peines « *exemplaires pour ceux qui voudraient propager la révolution* » et réclame des condamnations de 6 ans de réclusion criminelle pour ceux qui sont présentés comme les principaux accusés, Lueza et Guinard, de 2 à 5 ans de prison

11 En juin 1968, des intellectuels constituent un "Comité pour la liberté et contre la répression", dénonçant en particulier la dissolution de 11 organisations d'extrême-gauche, les expulsions d'étrangers, ou encore les violences à l'encontre des distributeurs de tracts et les sanctions pour fait de grève. Parmi eux, Daniel Guérin, Marguerite Duras, Alfred Kastler, Michel Leiris, Jacques Monod, Laurent Schwartz ou encore Pierre Vidal-Naquet.

pour les autres, ne s'opposant pas au sursis avec mise à l'épreuve pour l'étudiante en droit, seule femme du groupe.

L'avocat de la partie civile – l'État Français – demande 5 000 Francs de dommages et intérêts pour les dégâts causés à la faculté de droit et 1 300 Francs (des sommes significatives pour l'époque) pour ceux qui ont été causés aux commissariats, dégâts pourtant qualifiés, *y compris par la police pendant l'instruction*, d'insignifiants...

Les avocats de la défense, parmi lesquels M^{es} Yves Jouffa, Henri Leclerc et Yves Dechezelles¹² s'attachent – selon le compte-rendu de *Sud-Ouest* – « *avec beaucoup de chaleur à amenuiser cette affaire et à démontrer qu'elle n'était pas du ressort de la Cour de sûreté.* » M^e Dechezelle, soulignant à quel point les accusés sont des gens modestes, a cette formule qui marquera les esprits : « ***ce sont des orphelins du mois de Mai*** ». Il ajoute : « *Ces jeunes gens, c'est tout ce qui nous restera de la révolution de Mai. Ils pensaient que leur vie misérable allait changer. En mai et juin, les voitures flambaient et les commissariats aussi, mais ceux-ci n'avaient pas compris que tout était fini.* »

Un autre rappelle que les autres contestataires arrêtés pendant et depuis le mois de Mai qui ont comparu devant des tribunaux correctionnels ont eu des peines extrêmement modérées, la plupart du temps assorties de sursis.

De leur côté, vu le contexte (reflux du mouvement, absence de solidarité du mouvement révolutionnaire en dehors de la CNT-AIT), les inculpés jouent profil bas. « *Nous avons été dépassés par les événements et nous nous sommes pris au sérieux.* »

12 Yves Jouffa (1920 – 1999) était un avocat engagé, mû par la constance d'un militantisme de gauche, longtemps « dissident » par rapport aux grands partis. Avocat politique, il défend notamment les membres du *Mouvement national algérien* (MNA). Dans les années 60, il est adhérent des nouvelles gauches, puis du PSU (*Parti Socialiste Unifié*). Il était représentatif de cette génération qui relança la *Ligue des droits de l'Homme* – qu'il présida entre 1984 et 1991 – et devait la dominer jusqu'aux années 2000.

Henri Leclerc (1934 – 2024) a commencé sa carrière d'avocat en décembre 1955. Il a accompagné le mouvement social, aux côtés des paysans travailleurs, des mineurs de fond, des syndicalistes, des militants luttant pour l'amélioration des conditions de détention — il a dénoncé les conditions de détention dans les prisons de haute sécurité — Il a défendu également les indépendantistes algériens, les autonomistes bretons et, après mai 68, pendant des années des « gauchistes », ce qui lui a valu le surnom « d'avocat des gauchistes ». Il a été président de la *Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen* de 1995 à 2000

Yves Dechezelles (1912 – 2007) était un homme politique, résistant et avocat anticolonialiste français. Il fut notamment l'avocat des Malgaches après l'insurrection de 1947, du *Néo Destour* tunisien et de l'UGTT (*Union Générale des Travailleurs Tunisiens*), du MTLD (*Mouvement pour le Triomphe des Libertés Démocratiques*) et de son président Messali Hadj, puis du MNA.

*Le Monde*¹³, rend compte de l'audience :

« De tous les procès soumis à la Cour de sûreté de l'État, celui des quatorze inculpés – dont un lycéen et deux étudiants seulement – qui ont à répondre des attentats et actions ayant eu lieu à Bordeaux, en juin et juillet derniers, apparaît comme l'un des moins politiques. Il a suffi, lundi, de la première journée d'interrogatoire pour s'en rendre compte. Ces jeunes gens, dont les actes désordonnés ont été qualifiés par l'accusation comme des faits en relation avec une entreprise individuelle ou collective consistant ou tendant à substituer une autorité illégale à l'autorité de l'État, sont apparus lundi, à travers leurs déclarations et leurs explications, dépourvus de toute doctrine, incapables de cette profession de foi commune qui caractérise les révolutionnaires conscients et organisés. Surpris par leur propre aventure et par ses conséquences, ils se présentent, à la juridiction devant laquelle ils ont été déférés, en justiciables dociles, jamais contrariants et n'ayant pas du tout l'idée de récuser leurs juges, car ils ignorent Dimitrov ou, plus près d'eux, les accusés du Front de libération nationale algérien, et même certains comportements des leaders de l'OAS devant la justice. Si leur défense doit être politique, elle le sera du seul fait de leurs avocats, encore qu'il ne soit pas indifférent de noter que ceux-ci, loin de présenter un front uni, sont des hommes divers, sinon opposés dans les idéologies. »

Après seulement deux heures de délibéré, Les peines tombes, et elles sont très lourdes. Neuf écotent de peines de prison ferme, 5 de peines de prison avec sursis :

- Joël GUINARD, Jean-Pierre LUEZA : 4 ans de prison ;
- Jean-Henri DUBOURDIEU, Henri GARRIGUE : 3 ans de prison ;
- Philippe DUPONT, Mohamed GHERAÏA, Jean-Claude JARRY, Jean Michel LAGARDE, Jean-Jacques LANGLOIS : 2 ans de prison ;
- Jacques ALONSO, Jean-Claude OUCHENE, Christian ROULIEU : 4 ans de prison, avec sursis ;
- Gabriel GRENIER : 3 ans de prison, avec sursis ;
- Geneviève CLAUDE, 2 ans de prison avec sursis.

Pour les indemnités, par contre, prudente, la Cour demande qu'un expert évalue les dégâts.

Le verdict est tombé implacable. L'Ordre règne et la République se venge...

13 *Le Monde*, 18 décembre 1968

Un avertissement du Pouvoir aux filles et fils d'ouvriers : ne vous mêlez pas aux étudiants ...

Dans le numéro du 5 janvier 1969 d'*Espoir*, le journal de l'Union locale de Toulouse de la CNT-AIT, un éditorial de Federica Montseny, figure tutélaire de la CNT-AIT et personnalité historique du mouvement anarcho-sindicaliste espagnol et international, analyse la portée politique du procès : il s'agit de faire un exemple et d'indiquer aux ouvriers ce qu'il leur en coûterait s'ils se mettaient en tête de vouloir rejoindre les étudiants dans leurs chimères révolutionnaires. Pour le Pouvoir, il faut surtout que la division entre jeunes ouvriers et jeunes étudiants se maintienne. Et en cela – qu'il soit Gaulliste ou Communiste – le Pouvoir parle d'une seule et même voix !

Pour l'exemple ...

La Cour de sûreté de l'État vient de condamner à des peines qui vont de 2 ans avec sursis à 4 en fermes, un groupe de jeunes gens de Bordeaux. Il y a un peu de tout parmi eux. Des ouvriers, des étudiants et même un nord-africain... Cela veut dire que les juges avaient des éléments de choix pour faire une condamnation « exemplaire »....

L'étudiante Geneviève Claude a été acquittée.... Geste de galanterie des juges qui ont été clément envers une jeune fille, ou propos délibéré d'établir des différences entre les accusés ? On n'en sait rien.

Certains avocats ont fait remarquer non sans une certaine complaisance que « les fils de la bourgeoisie » trouvent davantage d'alliés entre leurs pairs que les simples ouvriers, fourvoyés dans une lutte qui, d'après eux, ne les concerne pas... Par bonheur, d'autres avocats ont su mettre l'accent sur la réalité d'un combat qui dépasse le concept de classe pour l'amplifier dans le sens d'une lutte vers la transformation d'une société.

Mais l'intention de la justice gaulliste est manifeste. Il s'agit surtout de montrer quels sont les risques pour les jeunes ouvriers, de prendre part aux côtés des étudiants dans les grèves, manifestations et actions contestataires. Le comportement et l'action de la justice bourgeoise rejoignent ici l'action et le comportement des leaders communistes, qui ont tout fait pour empêcher que les ouvriers se confondent avec les étudiants, en montrant le danger d'une telle collusion, qui était seulement risqué pour les fils du peuple...

De telles propagandes ressemblent curieusement à celles faites en Russie avant la révolution de 1917. Pendant longtemps, le combat des étudiants révolutionnaires

se heurta à la méfiance des travailleurs, conseillés par tous ceux qui ne voulaient à aucun prix que l'action des intellectuels, des universitaires et de la classe ouvrière se trouve un jour concertée dans une action commune.

En tout cas, ces jeunes gens, qui n'avaient commis que de petits « délits » (les dégâts fait aux commissariats de polices « attaqués » se chiffrent à 130 Francs – montant des dommages et intérêts demandés par le ministère de l'Intérieur – ont été sévèrement condamnés. Pour rien, deux seront enfermés pendant 4 ans. D'autres pendant 2 ans. Sur la tête du restant se profilera la peine en sursis qui devrait être accomplie à la première légère infraction.

On fait cela « pour l'exemple »... Pour démontrer aussi qu'aucune solidarité ne se manifesterait pour ces jeunes ouvriers, de la part des étudiants, assez bousculés et tenus en laisse ces derniers jours. On cherche, d'un côté, à décourager les imitateurs ; de l'autre côté à convaincre tout à chacun de la saine division : les ouvriers d'un côté, les étudiants de l'autre. N'est-ce pas ce que Waldeck Rochet et Séguy¹⁴ s'évertuent depuis longtemps de faire comprendre à leurs ouailles ? Surtout quand les étudiants ne sont plus contrôlés par l'*Union des étudiants communistes de France* (UEC).

Un *Comité contre la répression* vient de se créer. Il dénonce avec énergie les persécutions à sens uniques du gouvernement. Parce que l'on condamne des jeunes pour des suites de Mai, tandis qu'on a laissé d'autres jeunes s'organiser et agir en commando qui ont attaqué des permanences et des particuliers. On nous dira : le mouvement [d'extrême droite] *Occident* a été dissout... Mais alors qu'on accuse les *Mouvements [révolutionnaires] du 22 mars* ou du *11 mai* ou du *25 avril*, de continuer à exister dans la clandestinité, on ne parle que par hasard de l'organisation des « jeunes » et « moins jeunes » d'*Occident*, formés en groupe, bien armés et commandés par des « anciens » [des guerres coloniales] d'Indochine ou d'Algérie... Elle a pourtant un léger parfum d'OAS fort inquiétant, non ?

Le voilà, le danger fasciste en puissance. Les revoilà, les nouveaux *Camelots du Roi* et *cagoulard*¹⁵. Avec, en plus, l'appui des *barbouzes*¹⁶ de tout poil, plus ou moins encouragés depuis les hauteurs... jupitériennes¹⁷.

14 Waldeck Rochet était le secrétaire général du très stalinien Parti Communiste Français et Georges Séguy, communiste également, était le Secrétaire général de la CGT

15 Camelots du roi : milice paramilitaire des royalistes d'Action Française ; cagoulards : organisation clandestine terroriste d'extrême droite fasciste. Ces deux groupes furent actifs dans les années 1930 et servirent d'épine dorsale à l'appareil policier répressif de Vichy pendant la Collaboration.

16 Barbouzes : militants du service d'ordre gaulliste, adeptes des actions clandestines et violentes.

17 Le Jupiter dont il est question ici est le Général de Gaulle, alors président de la République.

Dans ce contexte très compliqué, la condamnation des jeunes ouvriers de Bordeaux risque de ne pas être trop « exemplaire ». Pour les uns, c'est un vrai défi à la justice, qui doit être égale pour tout le monde. Pour les autres, c'est un incident sans importance, dans un combat qui ne fait que commencer. Pour le reste, devant le voyage sur la lune¹⁸ et une hausse des prix... astronomique, c'est un fait divers qui est passé inaperçu.

Mais un groupe de jeunes gens, qui ont voulu faire quelque chose, dans des moments où tout le monde parlait d'action, va rester enfermé pour 2 ou 4 ans... les meilleures années d'une jeunesse assez triste et difficile, pour la plupart.

Cela est-il juste ? Pour les juges de la Cour de sûreté de l'État, chargés de défendre cet État, la question ne se pose pas... Ils ont condamné pour « sauver » un État mis en danger par l'action, plus symbolique qu'effective, de ce groupe de jeunes, à peine sorti de l'adolescence. Drôle d'État, que si peu de choses effraient !

Après le procès, la lutte pour la libération s'engage



Immédiatement la lutte pour obtenir la libération des prévenus s'engage. Le *Comité de Soutien de Bordeaux* se mobilise, ainsi que la CNT-AIT, laquelle engage sa Commission Juridique.

L'urgence est la solidarité financière. Dans le journal hebdomadaire de la CNT-AIT, *le Combat Syndicaliste*, apparaît chaque semaine une rubrique « *Solidarité Bordeaux* », sans plus de précision. Si les premières listes sont « timides », elles s'étoffent rapidement. Les noms des donateurs sont majoritairement espagnols (individuels ou groupes de la CNT-AIT espagnole en exi [CNTE]). Il y a aussi des groupes d'ouvriers (comme le *Groupe industrie chimique*) et des dons de sections étrangères de l'AIT (*Association Internationale des Travailleurs*). Le secrétariat de l'AIT fait également une généreuse avance de trésorerie qui permet d'initier les premiers versements aux prisonniers.

18 Allusion à la préparation de la mission Apollo 11, qui emmena les premiers hommes sur la Lune et qui occupait la Une de tous les médias de l'époque.

« Solidarité Bordeaux » : FAISONS LE POINT (*Le Combat Syndicaliste*, numéro 557, 22 mai 1969,)

Après la condamnation de nos camarades de Bordeaux, nous avons entamé un pourvoi en cassation. Cette procédure devrait permettre l'annulation d'un jugement contre la sévérité duquel nous nous sommes toujours élevés. Logiquement nous devrions être très prochainement informés des suites de la procédure actuellement en cours.

Grâce aux souscriptions adressées par les lecteurs du « C.S. » et à une avance du Secrétariat International de l'AIT, nous avons pu faire face aux dépenses occasionnées par le premier procès. Quelques secours ont été envoyés aux détenus.

Notre souscription (qui se poursuivra tant que nos camarades auront besoin de notre aide et de notre soutien) a fait la preuve que la solidarité n'est pas un vain mot chez les anarcho-syndicalistes. Que tous ceux qui ont participé à la souscription *Solidarité Bordeaux* soient remerciés au nom de la Commission Juridique de la CNT-AIT française. Que ceux qui n'ont pas encore souscrit nous adressent leur versement au plus tôt afin que nous puissions poursuivre une action qui ne peut être interrompue sous peine d'être inefficace.

G. CONTE, Trésorier confédéral

Dans un article paru dans le numéro du 15 mai 1969 d'*Espoir*, Federica MONTSENY, appelle à organiser l'autodéfense. « *Répression, faire face : (...) à Bordeaux notamment des camarades de la CNT sont condamnés (...) Le seul moyen de s'opposer à la répression c'est de faire un pas en avant dans la Révolution, c'est de déployer une solidarité effective envers nos camarades victimes de la justice bourgeoise, c'est, face aux provocations fascistes qui trouvent une complicité agissante dans l'État, d'organiser nous-mêmes notre AUTODÉFENSE RÉVOLUTIONNAIRE.* »

ESPOIR AIT
HERDOMADAIRE * ORGANE DE LA VI^e UNION REGIONALE DE LA C. N. T. F.

N° 333 18 MAI 1969 Prix : 0,60 F

ORGANISONS L'AUTO-DEFENSE !
REPRESSION, FAIRE FACE !

Éditorial
MAI 69

Si vous ne consentez de voter qu'Grand à Paris, la seule situation rapide des étudiants révolutionnaires face à la répression, c'est de faire un pas en avant dans la Révolution, c'est de déployer une solidarité effective envers nos camarades victimes de la justice bourgeoise, c'est, face aux provocations fascistes qui trouvent une complicité agissante dans l'État, d'organiser nous-mêmes notre AUTODÉFENSE RÉVOLUTIONNAIRE.

LES COMITÉS DES GROUPES
NATIONAUX - 65 avenue de la
Liberté - 92 BOULOGNE - 92

De son côté, l'organisation des jeunes de la CNT-AIT, les *Jeunesses Syndicalistes Révolutionnaires*, qui ont connu un petit regain comme suite aux événements de Mai, constatant que la tâche dépasse de loin les moyens de leur petit noyau, lancent un appel à la solidarité au-delà des seuls anarcho-syndicalistes. Cet appel ne fut pas entendu...

APPEL À LA SOLIDARITÉ

ACTION DIRECTE, JSR-CNT/AIT, MARS 1969

Plusieurs jeunes adhérents de la CNT[-AIT] française ont été récemment condamnés en Cour de sûreté de l'État à la suite de l'action qu'ils avaient entreprise en rapport avec les événements de Mai.

Les peines infligées par le tribunal ont été particulièrement sévères, compte tenu du peu de gravité des actes commis : sur 14 accusés, 9 ont été condamnés à des peines de prison ferme.

La CNT française, avec l'aide du secrétariat de l'AIT, a été jusqu'à présent à peu près seule à venir en aide à ces jeunes : elle a pris en charge les frais du procès, elle a assuré une aide matérielle aux détenus et à leurs familles. Faisant appel au soutien de ces militants, la CNT a ouvert une souscription et des fonds ont pu être collectés pour parer aux premières dépenses. La CNT a fait face à ses obligations, mais elle ne peut, en tout état de cause, assurer seule une aide qui dépasse de beaucoup ses possibilités, surtout si cette aide doit se poursuivre dans le temps.

Une procédure d'appel est en cours qui nécessite que l'aide matérielle s'accroisse.

La CNT française lance un appel à la solidarité auprès de tous les groupements ou individus qui participent comme elle à la lutte pour la liberté contre toutes les répressions. Elle leur demande de participer à la souscription qui a déjà été lancée.

Les fonds sont à adresser directement à : Confédération nationale du travail, 39 rue de la Tour d'Auvergne, Paris 9^e. Bien préciser « Solidarité Bordeaux »

Imperturbablement, les avocats déposent régulièrement des demandes de remises en liberté anticipée, qui sont systématiquement refusées. Les prisonniers finissent par entamer plusieurs grèves de la faim de protestation. Ils écrivent à la CNT-AIT pour faire connaître leur action. Deux articles paraîtront dans *le Combat Syndicaliste*, du 29 mai et du 5 juin 1969, repris dans *Espoir*, le 15 juin.

GREVE DE LA FAIM A LA SANTÉ



Nous venons de recevoir la lettre suivante de nos camarades de Bordeaux, internés à la prison de la Santé à la suite des événements de mai 1968, et nous nous empressons de la rendre publique pour qu'on sache bien que la CNT-AIT, qui s'est toujours battue contre les injustices sociales, n'abandonnera pas ces jeunes gens à la répression, pas plus celle du gaullisme que celle des éventuels successeurs¹⁹.

Comme nous l'avions dit dans de précédents articles, il est inadmissible que l'on emprisonne nos jeunes camarades, détruisant ainsi les plus belles années de leur vie, alors que d'autres ont été amnistiés pour des motifs analogues.

Ceux qui avons [sic] assisté au procès, ont eu conscience que les délits qui leur étaient imputés ne méritaient pas une telle peine. Nous nous sommes même demandé si les juges n'ont pas obéi à des ordres, plutôt qu'à leur conscience. En tout cas, vous allez le voir par la teneur de la lettre, nos jeunes camarades sont prêts à défendre courageusement leur liberté. Nous voudrions qu'ils sachent que dans ce combat, ils ne seront pas seuls... La CNT est avec vous, camarades !

J-M Lagarde, Prévenu politique 1. 77 n°134316.

Paris, le 19 mai 1969. Chers camarades,

Mes camarades et moi-même tenons à vous informer qu'à compter de ce jour, 19 mai 1969, nous commençons une grève de la faim pour exiger notre libération immédiate. Nous tenons à vous rappeler combien nous avons été sensibles au soutien que vous nous avez apporté au moment où notre action était dénigrée et après que le silence se soit fait autour de nous.

Aujourd'hui les mesures d'apaisement se multiplient en faveur du mouvement, dont les actes sont incommensurables par rapport aux nôtres. Nous demandons à bénéficier nous aussi de ces mesures d'apaisement et nous protestons contre la répression et le caractère discriminatoire de cette répression.

Nous sommes conscients de la gravité de notre décision et nous nous engageons à la poursuivre jusqu'au bout. Nous demandons une fois de plus, au nom de la solidarité et de l'internationalisme prolétarien, de nous soutenir. Mes camarades se joignent à moi pour vous envoyer leurs salutations les plus cordiales.

Syndicalement vôtre.

19 La France était alors en pleins élections présidentielles

Gréviste de la fin à la santé : déclaration des prévenus de Bordeaux

Le 14 Juillet 1968, un groupe de jeunes travailleurs issus du “Mouvement de Mai” a été arrêté à Bordeaux. Son but était la dénonciation de l'injustice sociale par la publication d'un journal et par l'action spectaculaire. C'est à la suite d'une de ses actions que les membres de ce groupe ont été arrêtés.

Le 18 décembre 1968 la Cour de sûreté de l'État condamnait ces derniers à de lourdes peines (2, 3, 4 ans de prison ferme). Après ce procès qui fut, en réalité, celui du “Mouvement de Mai” et au cours duquel notre action a été dénigrée, nous avons introduit un pourvoi devant la Cour de cassation qu'elle n'a toujours pas examiné.

Nous constatons que les activités des commandos fascistes ou gaullistes restent généralement impunies : Roger Holleindre²⁰ a été remis en liberté récemment. Nous constatons aussi que Nicoud²¹, responsable de la mise à sac d'une perception et de vol de documents, a été libéré. Nous constatons que les activistes bretons, dont les actions sont incommensurables par rapport aux autres, sont remis en liberté un à un²².

Nous nous élevons contre la répression discriminatoire dont nous sommes les principales victimes. Nous nous élevons contre le silence qui s'est fait autour de nous depuis près d'un an. Nous nous élevons contre l'injustice sociale. Nous exigeons notre libération immédiate et commençons à compter ce jour lundi, 19 mai 1969 une grève de la fin jusqu'à l'obtention de notre liberté.

Paris le 19 mai 1969.

(Transmis le 22 mai par le Comité pour la liberté et contre la répression)

20 Roger Holleindre fit ses premières armes dans la Résistance à l'âge de 15 ans, par patriotisme de droite. Ouvrier métallurgiste, il part comme volontaire pour les guerres coloniales d'Indochine et d'Algérie. Il s'engage pour l'OAS et fut emprisonné plusieurs années. Il a participé à la fondation de tous les partis d'extrême droite les plus radicaux de l'après-guerre, notamment le *Front National*, dont il est le vice-président, le président étant Jean-Marie Le Pen. Il quitte le FN en 2011 pour rejoindre le très extrême-droitier *Parti de la France*, trouvant Marine Le Pen trop « timorée ».

21 Gérard Nicoud est un petit commerçant, fondateur de la *Confédération intersyndicale de défense et d'union nationale des travailleurs indépendants* (CIDUNATI), mouvement de type poujadiste (populiste de droite) de défense des artisans et petits commerçants, adepte des actions spectaculaires et musclées.

22 Lors de son *Tro Breiz* (tour de Bretagne du 31 janvier au 2 février 1969), le général De Gaulle avait donné l'ordre de mettre fin aux arrestations des militants bretons, notamment du *Front de Libération de la Bretagne*, dans la perspective d'avoir le calme pendant le référendum d'avril 69 sur « le projet de loi relatif à la création de régions et à la rénovation du Sénat ».



À Bordeaux même, le Comité de soutien local, qui a fini par se monter, organise aussi des actions de sensibilisation et de solidarité. L'AGEB aussi – mais tardivement (en avril soit 9 mois après leur arrestation et leur incarcération ...) – organisera un meeting de solidarité. Toutefois, on sent le dédain de classe contre « *ces jeunes ouvriers [qui] ont cru pouvoir relancer le mouvement de masse par des actions violentes d'isolés* ». Par ailleurs, il n'est pas question pour les étudiants d'exiger leur libération, mais juste de demander de simples remises de peines... Ainsi lit-on leur communiqué dans le *Sud-Ouest* du 28 mars 1969 :

« *L'A.G. communique : Un groupe de jeunes militants ouvriers de Bordeaux a été, cet hiver, condamné par la Cour de sûreté de l'État à des peines*

très lourdes, absolument scandaleuses par rapport à la nature du « délit ».

Sur le déclin du mouvement de mai, ces jeunes ouvriers ont cru pouvoir relancer le mouvement de masse par des actions violentes d'isolés. C'est ainsi qu'ils lancèrent quelques bouteilles d'essence sur des immeubles publics, notamment des commissariats, sans causer le moindre dégât. Ces jeunes travailleurs ont besoin matériellement et moralement, de notre solidarité active. Elle peut se manifester sous diverses formes ; envoi d'une lettre, de livres, d'un mandat (pas plus de 60 Francs), d'une visite personnelle à la Santé (demander un permis au fort de l'Est, à Saint-Denis, avec quatre photos d'identité), d'une assistance à deux épouses dans le besoin (Mme Jarry, mère d'un garçon de 4 ans et ayant à sa charge son jeune frère, Jean-Claude Ouchene, condamné à quatre ans de prison avec sursis ; Mme Garrigue, mère de deux enfants, Bordeaux). [...] Faire parvenir des livres au sous-directeur de la prison de la Santé (tous les livres sont acceptés pourvu qu'ils aient été édités en France) et écrire des lettres aux prévenus pour qu'ils ne se sentent pas isolés et oubliés.

Ces camarades ont fait 24 heures de grève de la faim le mardi 11 mars, pour s'associer à la grève générale. Il faut faire connaître leur geste, les aider par notre action, par exemple en participant à nos meetings en avril, pour qu'ils obtiennent un régime politique véritable et des remises de peine. »

Après le meeting d'avril une brochure intitulée « *Huit détenus politiques de Bordeaux déclarent, Prison de la Santé, 27 mai 1969* » est co-éditée par le *Comité de soutien aux détenus* (Bordeaux) et le *Comité pour la liberté et contre la répression* (Paris). Dans cette brochure, jamais le soutien de la CNT-AIT n'est mentionné... Peut-être pour ne pas froisser la susceptibilité des autres chapelles militantes ?

De son côté, La CNT-AIT ne ménage pas ses efforts. Dans le compte-rendu de son XIII^e congrès, à l'été 1969 paru dans *Le Monde Libertaire*, le journal de la *Fédération Anarchiste*²³, on lit que parmi les décisions prises figurent en bonne place la participation au *Comité contre la répression* ainsi que l'aide financière aux camarades de Bordeaux arrêtés en juillet 1968.

NOTRE JEUNE CAMARADE
ANDRÉE DESTOUEY A ETE
LIBEREE, BENEFICIAIRE, A CE
QU'IL PARAIT, DE LA RECENTE
AMNISTIE.
MAIS LES JEUNES CONDAMNÉS
DE BORDEAUX, EN BENEFICIERONT-ILS, EUX AUSSI ?
ET TOUS LES ETRANGERS
MIS EN RESIDENCE SURVEILLEE
OU EXPULSÉS DE FRANCE ?
NOUS CRAIGNONS QUE CETTE
AMNISTIE NE SOIT FAITE
SURTOUT POUR LES AUTOMOBILISTES
FAUTIFS... ET POUR
CE QUI RESTE DES MEMBRES
DE L'O.A.S. ENCORE EN PRISON...
QUI SONT FORT PEU
NOMBREUX, A VRAI DIRE.

Alors qu'Andrée Destouet a pu bénéficier le 1^{er} juillet de l'amnistie à la suite de l'élection présidentielle de Georges Pompidou, les anarcho-syndicalistes s'inquiètent par une note dans *Espoir* (numéro 389 du 13 juillet) que les jeunes de Bordeaux puissent en être exclus, ainsi que les étrangers en résidence surveillée. Finalement, les détenus de Bordeaux sont libérés début juillet. Dans *le Combat Syndicaliste* du 17 juillet 1969, numéro 565, la CNT-AIT annonce la clôture de la caisse de solidarité, qui aura récolté près de 13 000 Francs en un an. Elle publie une dernière lettre des membres du groupe des 14 :

Caisse de Solidarité

Solidarité Bordeaux
(17^e Liste)

Camarades de Suède : 500 + 200	En ce qui concerne nos problèmes immédiats, nous venons à l'instant de recevoir un télégramme du camarade Daniel Guérin qui nous informe que le Comité met à la disposition de chacun d'entre nous cent francs. Il est bien évident que cette somme suffira à la plupart d'entre nous qui pourront se réintégrer assez rapidement. En conséquence nous nous adressons à vous pour que vous
= 700, Jean Alarcon (Riom) : 60; So-	
la Rodriguez (Romorantin) : 10; En-	
rique Guio (Nîmes) : 20.	
Total de la 17 ^e liste : 700,00 F.	
Listes précédentes : 11.900,64 F.	
Total à ce jour : 12.600,64 F.	

« Nos camarades viennent d'être libérés. Grâce à la souscription que nous avons lancée dans les colonnes du COMBAT SYNDICALISTE, grâce au soutien de plusieurs sections de l'AIT et à l'appui de plusieurs formations affinitaires, nous avons

pu faire face à tous les frais occasionnés par le procès. Il nous a été également possible de verser à tous les libérés une aide immédiate. Pour plusieurs d'entre eux, elle est insuffisante et devra se renouveler prochainement, car cette période de l'année n'est guère propice à l'embauche professionnelle.

Notre souscription va être close très prochainement puisque notre but a été atteint : nos camarades sont en liberté. Que ceux qui n'ont pas encore adressé leur souscription, que les groupements qui n'ont pas encore répercuté les sommes qu'ils ont en dépôt pour la souscription « Solidarité Bordeaux » le fassent le plus rapidement possible, un dernier effort restant à accomplir.

Que tous ceux qui se sont associés à ce geste de solidarité soient d'ores et déjà remerciés, sans leur soutien nous n'aurions pu faire face à nos obligations.

Pendant les vacances donc la souscription continue.

Une lettre de nos camarades de Bordeaux nous a été envoyée quelques heures avant leur libération de la prison de la Santé. En voici quelques extraits :

«... À la veille de notre libération nous nous sommes réunis pour discuter des problèmes matériels. **Nous avons constaté qu'il y a eu trois organisations qui nous ont aidés : la CNT-AIT, le Comité pour la Liberté et contre la Répression, le Comité de Soutien de Bordeaux.** La question se présente sous deux aspects : d'abord faire le bilan des soutiens qui nous ont été accordés, ensuite faire état des besoins immédiats de certains d'entre nous. Nous sommes conscients du caractère de solidarité que revêtent ces soutiens et nous n'envisageons la question que dans l'optique où nous serons en état, d'une part de rembourser les sommes que nous avons touchées et d'autre part de manifester à notre tour notre solidarité : pour nous le combat ne s'arrête pas à notre libération...

En ce qui concerne nos problèmes immédiats, nous venons à l'instant de recevoir un télégramme du camarade Daniel Guérin qui nous informe que le Comité met à la disposition de chacun d'entre nous 100 Francs. Il est bien évident que cette somme suffira à la plupart d'entre nous qui pourront se réintégrer assez rapidement. En conséquence nous nous adressons à vous pour que vous essayiez d'aider plus particulièrement les camarades suivants : Jacques Langlois, Henri Dubourdiou, Joël Guinard et Jean-Michel Lagarde.

Il est bien entendu que ces camarades ont certains handicaps particuliers, mais ils considèrent que ce soutien ne saurait être qu'un prêt.

Sur les quatorze camarades qui ont été arrêtés, cinq ont été libérés et un a été transféré. Sans nouvelles de ces camarades nous ne pouvons nous prononcer en leur nom. Pour des raisons diverses plusieurs camarades présents ne pourront se présenter à vous.

Au moment où nous allons nous séparer, nous tenons à vous dire encore une fois combien nous avons été sensibles au soutien que vous avez manifesté et combien ce séjour nous a été profitable du point de vue de la réflexion.

Nous ne manquerons pas de garder un contact avec vous.

Acceptez, chers camarades, nos salutations les plus cordiales. »

Signé : Langlois, Gheraïa, Guinard, Garrigue, Lagarde, Lueza, Jarry, Dubourdiou.

Après leur libération, le bilan de la solidarité et une leçon pour l'avenir

Dans le numéro 564 du 10 juillet 1969 du *Combat Syndicaliste CNT-AIT*, un article signé A.M. FRANCITORRA, vraisemblablement Aimé Marcellan, alors âgé de 16 ans et pilier des Jeunesses de la CNT, livre une analyse de l'implication de la CNT-AIT dans la solidarité avec les 14 de Bordeaux. L'article expose notamment pourquoi la CNT-AIT ait engagée totalement ses maigres ressources dans une solidarité avec « *des gens que nous ne connaissons qu'à peine* ».

C'est que pour les anarcho-syndicalistes, la solidarité n'est pas la charité chrétienne, mais une « *exigence théorique* ». Nous dirions aujourd'hui, une exigence idéologique.

« Que sont nos positions d'anarcho-syndicalistes ? Sont-elles un privilège, un passe-droit ? Sommes-nous fondamentalement différent de l'ensemble de prolétariat ? Il est bien évident que non. (...) Cela implique inéluctablement que nous exercions notre solidarité envers tous ceux qui souffrent d'un système que nous abhorrons. Nous n'avons pas le droit de laisser croupir dans les prisons ceux qui se sont battus maladroitement contre le pouvoir. Nous avons l'avantage de disposer d'une théorie cohérente : en aucun cas cet avantage ne doit se transformer en privilège. Comment pourrions-nous combattre pour une société sans classe en établissant dès aujourd'hui des distinctions et des séparations entre ceux qui demain lutteront ensemble ?

Dire que les efforts et les moyens financiers que nous utilisons à des fins solidaires paralysent notre action dans le domaine purement révolutionnaire, c'est prétendre que le triomphe, sur un plan abstrait et général, de nos idées peut passer par la misère des existences particulières. Ce point de vue est totalement erroné : jamais nous ne serons libres tant qu'il y aura des prisons dans le monde. Nous sommes concernés par toutes les faiblesses et toutes les catastrophes qui affligent ceux qui objectivement, sont auprès de nous, dans le même combat... »

La conclusion de ce bilan exprime l'esprit qui animait les militants de la CNT-AIT et Mai 1968 et continue de les animer encore aujourd'hui :

« Substituer l'insertion directe de l'ensemble du prolétariat à l'isolationnisme dédaigneux et impuissant, remplacer la solidarité réelle de toutes les victimes des différents systèmes capitalistes au pinaillage exclusiviste et dogmatique sans pour autant renoncer à rien de ce qui fait la force de notre théorie, telle est la nature et la grandeur de notre combat .»

La solidarité : une exigence théorique

Le Combat Syndicaliste CNT-AIT, numéro 564 du 10 juillet 1969

Nos camarades de Bordeaux sont libres. Un décret présidentiel aura donc défait ce qu'un autre gouvernement avait imposé. Cet heureux épilogue nous permet de faire le point dès à présent sur un problème qui a préoccupé certains d'entre nous... En effet la manière dont nous avons, malgré toutes nos faiblesses, décidé de défendre ces gens que nous ne connaissions qu'à peine a surpris ceux qui ne savent pas ou qui ont oublié ce que nous sommes... Du strict point de vue de l'efficacité, il peut en effet sembler paradoxal que nous utilisions une très importante proportion du peu de moyens dont nous disposons à aider ceux dont toutes les organisations « gauchistes » ou autres se désintéressent. Nous sommes, disent-ils, les bonnes poires qui ont le gros le cœur gros comme ça et que l'on plume comme des pigeons... Ne nous disent-ils pas non plus, que nous avons une conception « chrétienne » de la charité ? ... Tout cela, ce sont des mots, des affirmations gratuites qu'il s'agit de justifier. N'en doutons pas, cette justification ne viendra pas d'autant que, pour nous, la solidarité est, en plus d'une pratique quotidienne, une exigence théorique.

Que sont nos positions d'anarcho-syndicalistes ? Sont-elles un privilège, un passe-droit ? Sommes-nous fondamentalement différent de l'ensemble de prolétariat ? Il est bien évident que non. La théorie qui anime notre action n'est que la forme explicitée de la réalité future du prolétariat. Celui-ci contient lui-même tous les éléments de son propre dépassement ; la société capitaliste contient déjà en germe les bases de la société socialiste qui l'anéantira. Quand on est, comme aujourd'hui, dans une société où il y a une classe qui produit toutes les richesses mais qui n'en jouit pas et une autre qui ne produit rien mais qui profite de tout, il est indéniable que cette situation constitue une contradiction qui ne peut se résoudre que par l'autogestion généralisée, à tous les niveaux, de l'ensemble du prolétariat. Nous ne sommes, en tant qu'anarcho-syndicalistes, que des gens qui se proposent d'accélérer ce processus inéluctable. Être anarcho-syndicaliste, c'est choisir le moyen le plus efficace de réaliser rapidement le socialisme. La CNT n'est, et ne peut-être, que le cadre qui doit permettre à tous les prolétaires, avec des principes qui sont d'accord avec ces finalités, d'exprimer sous une forme explicite ce que par ailleurs, et à cause de leur nature de prolétaire, ils savent implicitement. La preuve en est que le prolétariat, quand il se dégage de sa condition de classe exploitée et aliénée trouve spontanément le chemin de ce qui est son devenir en accomplissant tous les gestes radicaux et révolutionnaires qui nous laissent admiratifs.

C'est dire que nous ne sommes pas essentiellement distincts du prolétariat et qu'au contraire nous ne faisons qu'expliciter de l'intérieur ses propres respirations. Cela implique inéluctablement que nous exerçons notre solidarité envers tous ceux qui souffrent d'un système que nous abhorrons. Nous n'avons pas le droit de laisser croupir dans les prisons ceux qui se sont battus maladroitement contre le pouvoir. Nous avons l'avantage de disposer d'une théorie cohérente : en aucun cas cet avantage ne doit se transformer en privilège. Comment pourrions-nous combattre pour une société sans classe en établissant dès aujourd'hui des distinctions et des séparations entre ceux qui demain lutteront ensemble ?

Dire que les efforts et les moyens financiers que nous utilisons à des fins solidaires paralysent notre action dans le domaine purement révolutionnaire, c'est prétendre que le triomphe, sur un plan abstrait et général, de nos idées peut passer par la misère des existences particulières. Ce point de vue est totalement erroné : jamais nous ne serons libres tant qu'il y aura des prisons dans le monde. Nous sommes concernés par toutes les faiblesses et toutes les catastrophes qui affligent ceux qui objectivement, sont auprès de nous, dans le même combat...

D'ailleurs, le simple fait que nous soyons les seuls qui la pratiquons effectivement doit nous prouver le caractère révolutionnaire du concept de solidarité. Et il n'est pas vain de penser que l'ampleur de notre action solidaire a été et sera proportionnelle à notre force dans tous les autres domaines...

Substituer l'insertion directe de l'ensemble du prolétariat à l'isolationnisme dédaigneux et impuissant, remplacer la solidarité réelle de toutes les victimes des différents systèmes capitalistes au pinaillage exclusiviste et dogmatique sans pour autant renoncer à rien de ce qui fait la force de notre théorie, telle est la nature et la grandeur de notre combat.

A.M. Francitorra

EPILOGUE

Avec la libération des 14 de Bordeaux, l'affaire se termine et tombera rapidement dans l'oubli, et ce d'autant plus facilement que le milieu militant ne s'étant pas mobilisé n'avait pas trop envie qu'on lui rappelle sa solidarité sélective.

Quant à la CNT-AIT, le petit sursaut post Mai 1968 ne dura pas, et il faudra attendre le début des années 1990 pour qu'elle redécouvre enfin. Les événements de Mai 1968 semblent alors loin à la nouvelle génération militante.

Toutefois, de temps en temps, à l'occasion des commémorations de Mai 1968, des historiens ou assimilés se remémorent cette affaire, mais passent systématiquement sous silence le rôle joué par les anarcho-syndicalistes de la CNT-AIT dans le soutien, quand ils ne réinventent pas complètement l'Histoire en prêtant aux mouvements gauchistes une solidarité qui *de fait* n'a pas existé...²⁴



24 La palme d'or revient aux rédacteurs *invisibles* du site *Lundimatin* qui révisent complètement l'histoire, car non contents de passer sous silence le rôle des anarcho-syndicalistes, ils inventent que « ils et elle [les 14] peuvent compter sur le soutien et la solidarité des organisations étudiantes locales. »... Mais il est vrai que ce milieu avait déjà usé du même procédé de négation dans ses publications racontant la solidarité à la suite de l'affaire de Tarnac en 2007, passant sous silence la solidarité de la CNT-AIT, qui avait pourtant été la première organisation à affirmer publiquement son soutien aux inculpés, dans le même esprit de solidarité de principe pour les 14 de Bordeaux, sans qu'il y ait besoin de connaître les individus, ni de revendiquer quoi que ce soit. Dans le livre qu'il a consacré à la solidarité autour de Tarnac, ce milieu a *pris le parti* de mettre en avant les communiqués des Verts et autres politicards de haute volée, dont la solidarité n'a pourtant pas été immédiate puisque au lendemain des inculpations des « Tarnac », ils s'étaient empressés de se dissocier et de condamner tout acte de sabotage comme étant du terrorisme...

cf. la brochure : « Le coup de Tarnac, et autres textes en solidarité avec les inculpés de l'antiterrorisme », Éditions CNT-AIT, <https://cnt-ait.info/2023/03/30/le-coup-de-tarnac>

La CNT-AIT en 1968 : Tome 2

Mai 68 à Bordeaux :

l'affaire des orphelins

du mois de Mai



ÉDITIONS

